



## AXA WORLD FUNDS

(la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

Le 17 mai 2018

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.**  
**EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ SOLLICITER UN AVIS PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Sicav (le « **Conseil** ») a reçu une notification l'informant que le principal actionnaire souhaitait demander le rachat de son investissement dans le compartiment AXA World Funds – Global Equity Income (le « **Compartiment** »).

Le Conseil considère par conséquent que le Compartiment ne peut plus être géré d'une manière économiquement efficiente et a décidé de liquider le Compartiment conformément à l'Article 29 des statuts de la Sicav (les « **Statuts** ») et aux dispositions du prospectus de la Sicav (le « **Prospectus** ») avec effet au 19 juin 2018 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Par conséquent, à la Date d'entrée en vigueur, toutes les actions en circulation du Compartiment seront rachetées de plein droit à la valeur liquidative par action applicable à cette date (compte tenu des prix réels de réalisation des investissements). Les produits de liquidation seront réglés conformément aux dispositions des Statuts et du Prospectus. Les produits ne pouvant pas être distribués aux actionnaires du Compartiment seront déposés, pour leur compte, auprès de la Caisse de consignation au Luxembourg.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions dans le Compartiment, sans frais (sauf taxes éventuelles), conformément aux dispositions de l'article 29 des Statuts, au plus tard le 19 juin 2018. Les actionnaires sont informés que le Conseil a décidé de geler toutes les souscriptions au Compartiment à partir de la date du présent avis aux actionnaires.

Conformément au Prospectus, les seuls frais qui seront supportés par le Compartiment seront les frais de transaction relatifs à la liquidation, étant précisé que tous les autres frais de liquidation seront pris en charge au titre de la Commission de Service Appliquée.

Le Conseil a décidé de supprimer la référence au Compartiment dans le Prospectus à l'occasion de sa prochaine mise à jour qui aura lieu dans un délai de six mois à compter du 19 juin 2018.

Le Conseil vous recommande de vous informer et, le cas échéant, de solliciter un conseil sur les conséquences fiscales de cette modification dans votre pays de nationalité, résidence ou domiciliation. Pour toute question ou demande à ce sujet, nous vous prions de contacter votre conseiller financier, le siège social de la Sicav ainsi qu'auprès du service financier en Belgique.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (hors taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Belgium, 1 Place du Trône, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration  
AXA World Funds